

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 114 Subvention (10.010 euros) et avenant n° 2 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 27 décembre 2016 par l'Institut d'Education et des Pratiques (IEPC) et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » et l'autorise à signer un avenant n° 2 pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » ayant son siège social 102, avenue Maurice Berteaux à Sartrouville (Yvelines), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 10.010 euros est allouée à l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » (N° SIMPA 85541 - N° Dossier : 2018-02112).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO